

Quand la lumière nuit

Par Simon Laquerre, chronique parue dans La Frontière du 16 avril 2010

En Amérique du Nord, le tiers de la lumière diffusée par des sources artificielles est inutilement dirigé vers le ciel. C'est du gaspillage d'énergie et ça empêche de voir le ciel étoilé. La pollution lumineuse perturbe la vie végétale et animale (modification des comportements de chasse et de reproduction), et même la santé humaine, par le dérèglement du cycle du sommeil et des cycles hormonaux qui dépendent de l'alternance jour/nuit.

Des solutions existent pour mieux protéger nos ciels nocturnes. La pollution lumineuse provenant de l'intérieur des bâtiments peut être réduite par des stores ou des rideaux ou simplement en éteignant les lumières lorsque personne n'est au bureau ! L'éclairage extérieur devrait être dirigé vers le bas. Les lampadaires devraient éclairer la route sans émettre vers le ciel. Les éclairages de type industriel installés sur des garages en milieu résidentiel sont excessifs et devraient être interdits.

Plusieurs municipalités de l'Estrie ont réglementé l'éclairage extérieur afin de mieux protéger le ciel nocturne, sans pour autant générer de contraintes techniques ou financières majeures. La région du Mont Mégantic est même devenue la première Réserve internationale de ciel étoilé ! En Abitibi-Témiscamingue, région souvent citée comme un endroit de prédilection pour observer la Voie lactée et les aurores boréales, il faut se donner les moyens d'imiter l'Estrie et de protéger notre ciel nocturne. Un pas important a été franchi en ce sens alors que la Ville de Rouyn-Noranda mène un projet pilote pour étudier l'efficacité énergétique de luminaires DEL pour l'éclairage de rues. Si l'expérience est concluante, des modifications seront apportées aux normes d'éclairage urbain de l'ensemble des villes du Canada.